



EXTRAIT DU REGISTRE D
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 17 AVRIL 2023 à 8h30

Date de convocation : 11 avril 2023

Délibération
N°B2023_17

Membres en exercice :	21
Votants :	14
Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : VIALADE Alain

PRESENTS : ALAUX Sylvie, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, MALQUIER Bertrand, PARRA Eric, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES : BELART Xavier

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°B2023_17 et N°B2023_50); HERNANDEZ Joël (délibération N°B2023_17); LAPALU Christian (délibérations N°B2023_17 et N°B2023_50); MALQUIER Bertrand (délibération N°B2023_17 et N°B2023_50); PARRA Eric (jusqu'à la délibération N°B2023_18); PY Michel (jusqu'à la délibération N°B2023_22 et N°B2023_50); RIO Jean-Louis (délibération N°B2023_23)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : -

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FINANCES – Subventions, Adhésions et Cotisations - attributions pour l'année 2023

Le Grand Narbonne souhaite accompagner les organismes et associations qui participent à l'exercice de ses compétences sur son territoire.

Dans les domaines du logement, de l'économie, du tourisme, de la cohésion sociale et du développement culturel, ces partenaires œuvrent dans un même objectif de développement du territoire du Grand Narbonne.

Attribution de subventions de fonctionnement :

Afin de soutenir l'action de ces différents organismes, des attributions de subventions sont envisagées.

Conformément à la procédure d'instruction des subventions, les demandeurs ont déposé les dossiers cerfa N°12156*03 pour enregistrement et pour instruction par les services compétents.

Ces dossiers ont été examinés en commissions thématiques pour avis et proposés au Président Conventions :

Toutes ces subventions seront conditionnées à la signature de conventions.

Un certain nombre d'obligations en découleront selon le montant accordé :

- Inférieure à 75 000 €
- Entre 75 000 € et 153 000 € ou représentant 50% du compte de résultat
- Supérieure à 153 000 €
- Pour tous les bénéficiaires, des exigences renforcées en matière de communication sur le soutien financier apporté par le Grand Narbonne.

Les documents, à produire et obligations à remplir, sont énoncés à l'article 7 Obligations comptables de la convention.

Adhésions et cotisations :

Le Grand Narbonne adhère et cotise à différents organismes, ce qui lui permet de bénéficier d'un réseau et d'expertise dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Il est donc proposé d'adhérer aux organismes dont la liste est jointe à la présente délibération.

Les montants mentionnés le sont à titre indicatifs, les montants définitifs figureront en annexe du compte administratif 2023.

Vu l'avis du Président.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Christian LAPALU, Monsieur Jean Michel ALVAREZ, Monsieur Joël HERNANDEZ, Monsieur MALQUIER.

A l'unanimité, le Bureau décide :

Chapitre 011 :

- Adhésions et cotisations : 90 558 €

Chapitre 65 :

- 3 449 536 € :
 - o Subventions aux Organismes Publics : 1 073 000 €
 - o Subventions aux Organismes Privés : 2 384 869 €
- D'approuver la liste des Adhésions telles qu'indiquée sur le tableau ci-annexé,
- D'attribuer les subventions telles qu'indiquées sur le tableau ci-annexé, pour un total inscrit au budget 2023,
- D'approuver la formalisation de ces conventions suivant le projet de convention type, tel que ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°B2023_17 (3)

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 011-241100593-20230417-B2023_17-DE

S²LOW

Pièces jointes à la délibération :

- Tableau détaillant :
La liste des adhésions et cotisations
Les attributions de subventions
- Conventions type

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

